

6 décembre 2018



COMMISSION PARITAIRE SPECIFIQUE DES INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX (ICT) ET DES TECHNICIENS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX (TCT)

Les compétences scientifiques et techniques des ICT et TCT forment un capital permettant à la DGA d'assurer ses missions auprès des armées en matière d'équipements et de systèmes de défense. Les ICT/TCT garantissent la pérennité des compétences en assurant aussi la transmission du savoir. La DGA doit leur proposer un véritable déroulement de carrière.

AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT

Revaloriser la masse salariale des ICT/TCT
Arrêter le gel des AG pour suivre l'inflation et mieux répartir les AG, les AP et les mises en trajectoire

Suivre les recommandations salariales de l'Institut des Ingénieurs et Scientifiques de France

Revaloriser les frais de mission, stage et indemnités kilométriques et simplifier les procédures

Accorder le paiement des heures supplémentaires aux techniciens de la DGA réalisant des essais

Etendre le dispositif du plan d'accompagnement des restructurations (PAR) aux contractuels de la Défense

Créer une prime de précarité (en cas de licenciement) comme dans le secteur privé pour les agents en CDD

Préserver et consolider le régime de retraite complémentaire IRCANTEC (cotisation sur point A uniquement)

Maintenir le droit de départ à la retraite à 60 ans pour les carrières longues ; avec ouverture d'un compte pénibilité en adéquation avec les emplois

Abandonner les reculs sociaux que comporte la loi portant réforme des retraites notamment au préjudice des parents ayant élevé 3 enfants

AMELIORATION DE LA CARRIERE

Mettre en place une véritable gestion de carrière pour les ICT/TCT. Leur assurer une progression de carrière en favorisant la mobilité interministérielle et auprès d'organismes internationaux

Mettre en place une meilleure reconnaissance des fonctions scientifiques et techniques

Favoriser l'alternance civil/militaire sur des postes d'encadrement

Permettre à tous ICT/TCT d'effectuer une année dans des organismes de recherches étrangers

Etendre l'équivalence agrégation ou CAPES suivant l'expérience

Augmenter le nombre de passage d'ICT en position III C

Faire en sorte que les TCT puissent accéder en niveau ICT par la VAE.

Rattraper l'injustice en terme salarial des personnels TCT de niveau 2 occupant des postes de niveau 1

Transposer les prérogatives des commissions paritaires à la CPS-ICT

Permettre des changements de domaine d'activité

Faciliter la progression des ICT III A vers la position III B avec :

- revalorisation et mise sous trajectoire indépendamment de la tranche d'âge
- simplification (évolution ou disparition) du nombre de critères permettant de passer de position III A en position III B

Ne pas autoriser la rétrogradation hiérarchique des civils

Faire évoluer le modèle de notation :

- En donnant à l'agent des objectifs mesurables et du ressort de son activité technique
- Imposer que l'attribution des AP soit réalisée après (et non comme actuellement plusieurs mois avant) l'entretien IEIA durant lequel l'atteinte des objectifs est évaluée

Tenir compte aussi de l'expérience dans les revalorisations financières

Dans le système matriciel, mieux associer les experts et architectes techniques dans les réunions relatives aux programmes d'étude amont de leur domaine d'expertise

Mettre en place une enveloppe financière pour la formation adaptée à l'évolution des technologies et de l'environnement professionnel

AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Prévenir les Risques Psychosociaux plutôt que les guérir

Ne pas pénaliser les agents de retour sur leur poste après une absence de longue durée (maladie, disponibilité, maternité...)

Accompagner le célibat géographique lié au parcours professionnel

Spécifier les mesures du Plan Famille qui seront appliquées concrètement au personnel civil

Participation du ministère au financement des mutuelles à hauteur d'au moins 50 %

Création d'un équivalent des comités d'entreprise doté d'un budget d'au minimum 1 % de la masse salariale du ministère

Mettre en place un service prenant en charge l'ensemble de l'organisation matérielle des déplacements professionnels (s'inspirer de ce qui se fait dans tous les groupes industriels. Solution alternative au temps perdu par les agents à l'utilisation de programmes non adaptés et à la recherche de tarifs rentrant dans les barèmes limités des frais de déplacement

NOS CANDIDATS

COLLEGE 1 - ICT

NOM	Prénom	Etablissement d'affectation
MONTFORT	Christian	DGA / IP Balard
LALLEMAND	Christine	DGA / TN Toulon
GRONDIN	Olivier	DGA / MI Bruz
PAUTIGNY CHAIGNON	Cyrielle	DGA / IP Balard
MILLET	Yves	DGA / TN Toulon
WIDEMONT	Laurent	DIRISI/SICO



Le numérique version CAP 2022 :

POUR VOS COMMISSIONS D'AVANCEMENT

POUR TOUTES VOS INSTANCES DE CONCERTATION

(Comités techniques centraux et locaux)

N'HESITEZ PAS A FAIRE LE BON CHOIX

ET A LE PARTAGER : VOTEZ CFTC